

## Décision portant recevabilité des candidatures pour l'élection du directeur de l'IUT de l'université de Bordeaux

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-2 et suivants, L719-1, L719-2 et D719-1 et suivants ;*

*Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;*

*Vu les statuts de l'institut universitaire de technologie de l'université de Bordeaux ;*

*Vu le règlement intérieur de l'université de Bordeaux ;*

*Vu le règlement intérieur de l'institut universitaire de technologie de l'université de Bordeaux ;*

*Vu la décision portant organisation de l'élection du directeur de l'IUT de l'université de Bordeaux du 27 avril 2026 ;*

Considérant l'unique candidature déposée ;

**Le président de l'université de Bordeaux**

**DECIDE**

### Article 1. Recevabilité des candidatures

Dans le cadre du scrutin organisé pour l'élection du directeur de l'IUT de l'université de Bordeaux, est déclarée recevable l'unique candidature suivante :

- ◆ Mme Murielle BENEJAT

### Article 2. Exécution

La direction générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'établissement et publiés sur le site internet de l'université.

Fait à Talence, le 28 mai 2026

Dean Lewis

Président de l'université de Bordeaux

Par délégation

Julien Ropiquet

Directeur des affaires juridiques

